



Changement d'école sans l'avis du père

Par **foxi13**, le **01/08/2008** à **12:57**

Bonjour, je suis séparé et j'ai un enfant de 6 ans dont la garde a été accordée à la mère, cependant, j'ai un droit de visite élargi : j'ai la garde de mon fils tous les jours de 11h30 à 18h00, 1 weekend sur 2 ainsi que la moitié des vacances scolaires; nous avons l'autorité parentale conjointe. L'école se situe à proximité des 2 parents mais voilà que madame déménage et inscrit notre fils dans l'école de sa nouvelle ville sans m'en dire un mot; je demande donc un référé, qui m'est accordé et qui aura lieu le 04 septembre. Seulement voilà le problème : la rentrée a lieu le 02 septembre, ou mon fils doit donc t il faire sa rentrée : à son ancienne école ou à celle qu'a choisi sa mère ?
Merci d'avance.

Stéphane